

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRÊTE DU MAIRE n° 060 / 2021

Service : Police Municipale
Tel. : 04 76 29 86 10
Réf. :FS

OBJET : TAXIS - PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT N°01

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Transports notamment son article L3121-2 ;
Vu la loi n°2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°38-2018-07-20-001 du 20 juillet 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Isère ;
Vu l'autorisation de stationnement taxi n°01 attribuée à Monsieur DUC Olivier le 23 août 2006 ;
Vu la présentation de Monsieur CLERGINET Julien comme successeur de Monsieur DUC Olivier ;

Considérant la cession de la licence de taxi de Monsieur DUC Olivier à laquelle est attribuée l'autorisation de stationnement n°01 au profit de Monsieur CLERGINET Julien, en date du 26 octobre 2021 ;

Considérant que les conditions d'exploitation effective et continue d'une durée de 5 ans sont remplies ;

Considérant la demande d'autorisation de stationnement présentée par Monsieur CLERGINET Julien en date du 26 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation de stationnement taxi n°01 est attribuée à Monsieur CLERGINET Julien demeurant 06 avenue de l'Industrie 38130 ECHIROLLES.

ARTICLE 2 : L'emplacement accordé ne pourra être cédé à titre onéreux qu'après une période effective et continue de 5 ans.

ARTICLE 3 : Le véhicule taxi devra stationner à l'emplacement prévu à cet effet avenue de la Gare à Le Pont de Claix.

ARTICLE 4 : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

ARTICLE 5 : Le nombre d'autorisations de stationnement de taxi sur la commune de Le Pont de Claix reste fixé à 02.

ARTICLE 6 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 038-213803174-20211206-AR_2021_060-AR

ARTICLE 7 : En cas de contestation, le bénéficiaire de l'autorisation mois à compter de la notification du présent acte pour déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, étant précisé qu'il peut également saisir la juridiction administrative par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai de deux mois, il dispose également de la faculté de déposer un recours gracieux devant Monsieur le Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture au service concerné.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 15/12/2021
- publication le 15/12/2021
- et (ou) notification Police Municipale

A Pont de Claix, le 06 décembre 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe Ferrari". The signature is fluid and cursive.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_060
Date de la décision:	2021-12-06 00:00:00+01
Objet:	TAXIS - PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT N° 01
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique:	038-213803174-20211206-AR_2021_060-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20211206-AR_2021_060-AR-1-1_0.xml	text/xml	875
nom de original: AR_2021_060_police.pdf	application/pdf	80467
nom de métier: 99_AR-038-213803174-20211206-AR_2021_060-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	80467

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2021 à 11h40min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2021 à 11h40min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2021 à 14h03min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2021 à 14h03min38s	Reçu par le MI le 2021-12-15